

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 59297 du 5 novembre 2020 portant retrait de l'échelon exceptionnel
du grade de chef d'escadron**

NOR : INTJ2029917S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 242-4 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 35364 du 9 mai 2019 portant attribution des échelons exceptionnels du grade de chef d'escadron ;

Vu la demande de l'intéressé en date du 2 novembre 2020,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelon exceptionnel du grade de chef d'escadron est retiré, à sa demande, au lieutenant-colonel Wanson Yann, à compter de sa date d'attribution, le 1^{er} novembre 2019.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

O. COURTET